

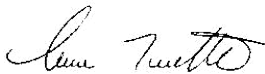
## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de l'entrée en vigueur des *Règlements numéros 602-A, 602-B, 602-c, 602-D, 602-E, 602-F, 602-G, 602-H, 602-I, 602-J, 602-K et 602-L modifiant le Règlement de zonage numéro 460 et le Règlement numéro 605 modifiant le Règlement numéro 591 concernant les usages conditionnels* adoptés à la séance ordinaire du Conseil du 12 juin 2023.

Ce règlement entre en vigueur le 16 août 2023, jour de délivrance du certificat de conformité de la MRC du Val-Saint-François, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse [www.stoke.ca](http://www.stoke.ca).

DONNÉ À STOKE, CE 21<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2023.



Anne Turcotte  
Directrice générale et greffière-trésorière